



COMITE MIDI-PYRENEES DE NATATION

Commission régionale des officiels natation course Réunion du 12 juillet 2014

Membres présents : Henri Bergeret, Marie-Thérèse Faugère, Edouard Fernandes, Eric Jany, Joëlle Lieux, Didier Meslet, Thierry Mouillaud, Alain Nadaud.

Excusés : Eric Drouillat, Rafaël Sanchez, Eric Philippe.

Assiste de droit : Bernard Dalmon, Président du CRMP.

Début de la réunion à 9 heures 30

1 - Bilan des formations de la saison :

Un bilan des formations et recyclages de la saison est présenté par Didier Meslet. Le bilan a été arrêté au 31 mai 2014.

Plusieurs constats sont mis en avant :

- peu de formations d'officiels A : sur les 4 candidats inscrits en début de saison et ayant suivi la formation initiale, seulement deux ont terminé leur parcours.
- près de 70% des officiels A ont suivi l'un des 3 recyclages proposés, pourcentage très satisfaisant en cette saison de modifications de règlements FINA.
- à peine un tiers des officiels B ont suivi un recyclage en département, ce qui est peu, toujours en raison des modifications de règlements FINA.
- enfin, il est de plus en plus difficile de trouver des personnes désireuses de s'investir dans les fonctions d'officiel B ou A. Les raisons données sont principalement le refus des responsabilités que donnent ces niveaux d'officiels, et le manque de temps que l'on devrait y consacrer bénévolement.

2 - Programme du recyclage des officiels A pour la prochaine saison :

Les membres de la Commission sont sollicités pour établir des pistes pour le recyclage des officiels A en 2014-2015.

Certaines ont été proposées :

- « check-list » du JA : petit mémo de ce que doit faire le JA en compétition.
- réaction du JA devant une réclamation.
- rappel des changements de règlements le 25 septembre 2013.

3 - Nombre d'officiels en compétition régionale :

A la demande du Comité directeur régional, la Commission réfléchit sur des règlements adaptés à chaque compétition régionale pour essayer d'avoir un nombre d'officiels suffisant, mais non pléthorique.

Toutes ces propositions figurent en annexe et seront soumises à la prochaine réunion du Comité directeur.

4 - Formation des officiels :

Il est décidé d'enlever la formation pratique ajoutée cette saison entre formation théorique et examen écrit pour les officiels A et B.

Cependant, il est souligné que les épreuves pratiques pour les officiels A et B sont des mises en situation sur la durée d'une réunion, et avec un tuteur-formateur départemental ou officiel désigné par un formateur départemental.

Les membres de la Commission soulignent l'importance du rôle de tuteur qui doit apporter un éclairage théorique sur des cas concrets observés. Un rappel sera fait aux formateurs départementaux en ce sens.

5 - Nombre d'officiels référents pour les compétitions régionales :

Le nombre d'officiels référents désignés par le CRMP pour les compétitions régionales est fixé à :

- 1 pour les compétitions d'une journée maximum.
- 2 pour les compétitions de plus d'une journée.

Une discussion s'instaure sur le terme de « référent ».

Il est décidé de garder ce terme, mais de faire un rappel aux officiels proposés comme tels par le CRMP, à savoir :

- l'officiel référent d'une compétition d'une seule journée est automatiquement JA de la compétition. Il peut néanmoins nommer un deuxième JA parmi les officiels A présents, en prenant soin de faire tourner les postes si la compétition est sur deux réunions.
- les officiels référents d'une compétition de plus d'une journée doivent être JA de cette compétition ensemble ou alternativement à leur convenance. S'ils décident que l'un d'eux seulement sera JA dans une réunion, ils peuvent nommer un deuxième JA parmi les officiels A présents. Ils doivent veiller à faire tourner les postes d'une réunion sur l'autre.

Dans tous les cas, l'officiel référent ou les officiels référents ont la charge de constituer le jury de la compétition.

Enfin, pour limiter les frais de mission, les officiels référents seront désignés parmi les officiels A des clubs voisins du lieu de compétition. Les désignations seront faites lors de la prochaine réunion de la Commission entre le 15 septembre et la fin octobre.

6 – Mise en valeur des jeunes officiels :

La Commission souhaite valoriser les jeunes licenciés qui s'engagent dans la démarche de devenir officiel.

L'accent sera mis sur les officiels C de moins de 15 ans, et les officiels B de moins de 17 ans.

La Commission propose de leur remettre officiellement lors d'une compétition à laquelle ils participent en tant qu'officiel, un t-shirt ou un polo « Officiel Midi-Pyrénées » personnalisé à leur nom, et une plaquette rigide.

Cette remise serait faite dès lors que les jeunes officiels auront participé à trois réunions au moins après l'obtention de leur carte d'officiel.

Cette proposition doit être validée par le Comité directeur.

7 - Questions diverses :

1 – Henri Bergeret rapporte que, lors d'une compétition interdépartementale à Montauban, le JA a refusé des officiels C dans son jury, leur préférant des officiels A ou B présents. Les officiels C ayant fait le déplacement spécialement pour participer au jury ont été pour le moins étonnés de cette mesure.

Cette information suscite un petit débat. Cependant, en l'absence d'informations suffisantes (nombre de clubs présents, nombre de couloirs utilisés pour la compétition, nombre d'officiels effectivement inscrits sur la feuille de jury,...), la Commission décide de clore la discussion.

Toutefois, les membres présents déplorent à l'unanimité que des officiels volontaires puissent être refusés dans le jury d'une compétition quelle qu'elle soit.

2 – Edouard Fernandes présente le projet de rapport de délégué simplifié, rapport sur lequel les membres du Comité directeur, lors de leur dernière réunion, lui avaient demandé de réfléchir.

Les membres de la Commission procèdent à plusieurs ajustements et modifications avant de l'adopter. Ce rapport se voulant pluridisciplinaire, il devra également avoir l'aval des responsables des autres disciplines présentes en Midi-Pyrénées : water-polo, natation synchronisée et eau libre, avant d'être validé en Comité directeur.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion prend fin à 13 h 30.

Annexe

Règlements des différentes compétitions inscrites au calendrier régional

(ces propositions de règlements devront être validées par le Comité directeur régional)

1 – Championnats interclubs toutes catégories – poule régionale :

Chaque club doit fournir :

- 1 officiel pour une équipe
- 2 officiels pour 2 équipes
- 3 officiels pour 3 ou 4 équipes
- 4 officiels pour 5 ou 6 équipes

2 – Championnats interclubs benjamins et minimes – Team cup :

Chaque club doit fournir 1 officiel par tranche complète ou incomplète de 2 équipes, soit :

- 1 officiel pour 1 ou 2 équipes
- 2 officiels pour 3 ou 4 équipes
- ...

3 – Championnats régionaux hiver – Championnats régionaux été – Natathlon régional :

Chaque club doit fournir :

- de 1 à 3 nageurs : pas d'officiel
- de 4 à 10 nageurs : 1 officiel minimum
- de 11 à 20 nageurs : 2 officiels minimum
- plus de 20 nageurs : 3 officiels minimum

4 – Meeting Alex Jany :

Séries (Samedi matin et après-midi, dimanche matin)

Chaque club doit fournir :

- de 1 à 5 nageurs : pas d'officiel
- de 6 à 15 nageurs : 1 officiel minimum
- de 16 à 25 nageurs : 2 officiels minimum
- plus de 25 nageurs : 3 officiels minimum

Finales (dimanche après-midi)

Chaque club doit fournir :

- 1 nageur : pas d'officiel
- de 2 à 7 nageurs : 1 officiel minimum
- de 8 à 15 nageurs : 2 officiels minimum
- plus de 16 nageurs : 3 officiels minimum

Compétitions maîtres

Préambule :

Les compétitions maîtres s'adressent à un public « particulier », en ce sens que ce sont des adultes à la fois compétiteurs et officiels.

Pour autant, le juge-arbitre a besoin d'une stabilité de son jury pendant toute la durée de la réunion afin que les performances soient validées dans le strict respect des règlements.

Sur proposition de Didier Meslet, la Commission décide donc de ne plus parler de nombre d'officiels à fournir, mais de « postes à tenir dans le jury » pour ces compétitions.

Ainsi un poste à tenir :

- devra l'être sur la totalité de la réunion
- pourra l'être par un seul officiel non nageur

- pourra l'être par un binôme d'officiels nageurs qui se relayeront et veilleront à ce qu'il y ait à tout moment un officiel à ce poste

Les binômes d'officiels pourront être :

- de même niveau d'officiel (2 A ou 2 B ou 2 C) : à ce moment-là, ils pourront occuper n'importe quel poste que leur permet leur niveau d'officiel

- de niveaux différents (1 A et 1 C, 1 B et 1 C, 1 A et 1 B) : le poste occupé sera alors celui que peut occuper l'officiel de niveau le plus bas. Exemple : un binôme constitué d'un officiel A et un officiel C sera affecté à un poste de chronométreur.

Enfin, un seul des deux officiels de chaque binôme sera inscrit sur la feuille de jury pour chaque réunion. Exemple : pour un binôme occupant un poste sur la totalité des Championnats régionaux été (2 réunions), chaque membre du binôme sera inscrit comme officiel sur une réunion.

1 – Championnats régionaux Etapes 1 et 2 – Championnats régionaux été :

Chaque club doit fournir :

- 1 nageur : pas d'officiel

- de 2 à 6 nageurs : 1 poste tenu minimum

- de 7 à 19 nageurs : 2 postes tenus minimum

- plus de 20 nageurs : 3 postes tenus minimum

2 – Championnats interclubs maîtres :

Chaque club doit fournir des officiels en nombre suffisant pour occuper un poste par équipe présentée.

Cependant, compte tenu de la spécificité de cette compétition pour laquelle tous les nageurs se retrouvent ensemble à la chambre d'appel pour le dernier relais, il est ajouté que chaque club doit fournir au moins un officiel non nageur, quel que soit le nombre d'équipes engagées.

Cet officiel non nageur sera comptabilisé dans le barème du nombre de postes à tenir (= nombre d'équipes présentées).